

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOSSIER

La réforme des nullités en droit des sociétés → PAGE 26

sous la direction scientifique de Hervé LE NABASQUE

DROIT COMMUN

**Le créancier n'a pas qualité pour agir en désignation
d'un administrateur provisoire** → PAGE 3

Bruno DONDERO

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

SARL : *Larzul 1*, retour vers le futur ? → PAGE 13

Rémi DALMAU

**Retour sur le caractère prétendument subsidiaire de l'action
sociale *ut singuli*** → PAGE 15

Jean-Christophe PAGNUCCO

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Côte d'Azur

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Côte d'Azur

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe – 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 686 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2025 : 546,24 € TTC -

Abonnement étranger 2025 : 588,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 316,82 € TTC - Abonnement étranger : 310,30 €

Prix au numéro France : 61,26 € TTC - Prix au numéro étranger : 66 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS203y2 • **Le créancier n'a pas qualité pour agir en désignation d'un administrateur provisoire** 3
Bruno DONDERO – Cass. com., 7 mai 2025, n° 23-20.471, FS-B
- BJS203y4 • **Nouvelles précisions sur le rôle de l'expert de l'article 1843-4 en cas de difficulté rencontrée dans sa mission** 5
Arnaud REYGROBELLET – Cass. com., 7 mai 2025, n° 23-24.041, F-B
- BJS203y5 • **Cession de droits sociaux et distribution cachée de dividendes : à qui profite le dol ?** 8
Thibaut DUCHESNE – Cass. com., 12 mars 2025, n° 23-16.460, F-D

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS203y1 • **Questions écrites des actionnaires : quels pouvoirs pour le juge ?** 11
Bruno DONDERO – Cass. com., 2 avr. 2025, n° 23-18.208, F-D

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS203z4 • **SARL : Larzul 1, retour vers le futur ?** 13
Rémi DALMAU – Cass. com., 7 mai 2025, n° 23-21.508, F-B
- BJS203y3 • **Retour sur le caractère prétendument subsidiaire de l'action sociale *ut singuli*** 15
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. com., 7 mai 2025, n° 23-15.931, F-B
- BJS203x5 • **Action *ut singuli* contre un gérant de SARL** 18
Bastien BRIGNON – CA Paris, 5-8, 13 mars 2025, n° 22/05129
- BJS203x1 • **Le retrayant conserve, sauf renonciation, son droit aux bénéfices jusqu'au remboursement intégral de ses titres** 20
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. 1^{re} civ., 9 avr. 2025, n° 23-21.102, F-D
- BJS203x2 • **Projet de cession de parts à un tiers : rigueur de la procédure d'agrément** 23
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 2 avr. 2025, n° 23-23.553, F-D

DOSSIER

- BJS203Y7 • **LA RÉFORME DES NULLITÉS EN DROIT DES SOCIÉTÉS** 26
sous la direction scientifique de Hervé LE NABASQUE
- BJS203y6 • **Présentation de la réforme** 26
Hervé LE NABASQUE
- BJS203z5 • **Réforme des nullités : le « triple test »** 36
Edmond SCHLUMBERGER
- BJS203z3 • **La neutralisation radicale des nullités en cascade** 45
Elsa GUÉGAN
- BJS203z1 • **Réforme des nullités des augmentations de capital** 50
Renaud MORTIER
- BJS203z2 • **SAS et nouveau régime des nullités** 60
Bruno DONDERO et Pierre-Louis PÉRIN